

CONVENTION PARTENARIALE
entre l'Eurométropole de Strasbourg
et la commune d'Eschau



Préambule

1. Diagnostic partagé du territoire

2. Actions territoriales de l'Eurométropole

3. Actions locales participant aux territoires

Perspectives

Contact : Direction de l'intercommunalité

La Direction de l'intercommunalité a pour missions de faciliter les relations entre les communes et les services de l'Eurométropole. Elle assure le fonctionnement des instances de concertation intercommunale, notamment la conférence des maires.

Elle organise les visites officielles de la Présidente dans les communes.

Elle anime par ailleurs différents réseaux à destination de l'administration des communes :

- réseau des DGS ainsi que l'espace de travail collaboratif en ligne,*
- réseau des référents des services techniques des communes,*
- réseau finances et ressources humaines.*

Enfin, elle diffuse auprès de l'ensemble des conseillers municipaux le Bloc-notes, présentant après chaque Conseil d'Eurométropole, les délibérations emblématiques.

Par délibération du 20 novembre 2020, le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg a acté l'élaboration d'un Pacte de gouvernance, document cadre pour les relations entre les communes et l'Eurométropole de Strasbourg.

Le pacte de gouvernance s'inscrit dans l'histoire de l'intercommunalité et poursuit la vocation de co-construire les politiques publiques.

Il précise les mesures d'information de l'ensemble des conseillers municipaux des communes. Il engage l'Eurométropole à mettre en œuvre une proximité de ses services à l'échelle de bassins de vie. Enfin, il propose une nouvelle forme de relation avec chaque commune, via une contractualisation recensant les engagements mutuels et un partage des bonnes pratiques, qui permettra une plus grande transparence et une équité entre chaque territoire.

Cette convention partenariale s'établit ainsi dans le cadre de ce Pacte de gouvernance, adopté en Conseil de l'Eurométropole du 25 juin 2021.

La présente convention partenariale a pour objet de préciser les objectifs partagés par l'Eurométropole et la commune sur son territoire et de garantir la cohérence des actions métropolitaines et communales.

Document co-construit, la convention vise à accompagner et à cadrer les relations entre l'Eurométropole et la commune à partir d'un partenariat négocié et des engagements réciproques. Il actera l'ensemble des investissements de l'Eurométropole sur le territoire de la commune, sans les conditionner (voirie, pistes cyclables, outils de mobilité, habitat, agriculture, environnement...).

La commune y inscrit ses priorités politiques et sa contribution au développement de l'intercommunalité.

La présente convention lie l'Eurométropole de Strasbourg et la commune d'Eschau.

Le document se structure autour des trois parties suivantes construites conjointement par l'Eurométropole et la commune :

- Un diagnostic partagé établissant les caractéristiques de la commune, son positionnement dans le territoire, ses atouts, ainsi que ses perspectives de développement.
- Les actions territorialisées de l'Eurométropole, ses investissements sur la période 2022-2027 et les accompagnements thématiques possibles.
- Enfin, à la demande des communes qui le souhaitent, les actions et initiatives locales dont la commune est pilote et qui rayonnent à la fois à l'échelle du bassin de vie que de l'ensemble du territoire de l'Eurométropole, pourront être inscrites dans la présente convention.

1. DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Caractéristiques

Eschau se situe au Sud de l'Eurométropole de Strasbourg, entre l'Ill et le Rhin, à la frontière allemande. Elle possède un patrimoine culturel riche au travers notamment de l'abbaye Saint-Trophime, datant du X^{ème} siècle et le jardin monastique.

La commune d'Eschau est constituée de plusieurs anciens hameaux, notamment Wibolsheim et Hetzlader, formant aujourd'hui une continuité urbaine de part et d'autre du Canal du Rhône au Rhin. Les différents quartiers de la commune s'articulent autour d'une centralité forte, l'espace "Cœur de vie", qui regroupe plusieurs équipements sociaux, culturelles et sportifs dans un cadre environnemental de qualité.

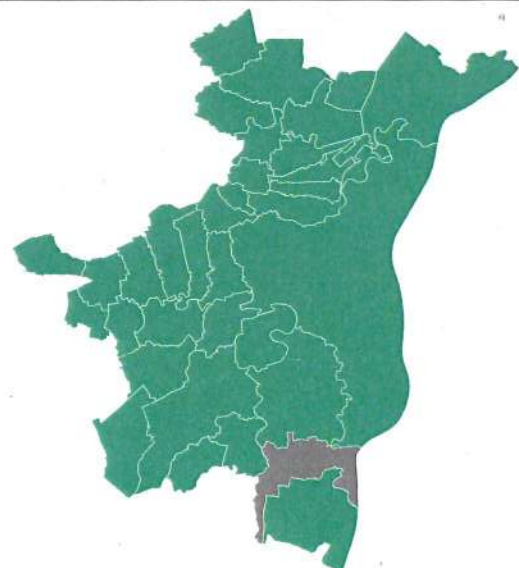
Occupation du sol	
Espaces urbains	13 %
Espaces plantés	40 %
Espaces cultivés	47 %
Superficie	1185 ha

Enjeux principaux

Eschau porte un enjeu majeur de maîtrise de son développement, au regard notamment de l'essor démographique des dernières années (+15% depuis 2015, contre +5% en moyenne dans l'Eurométropole), tant pour l'habitat que pour l'économie, dans un contexte de raréfaction du foncier et de préservation des terres agricoles. En parallèle, la commune doit toutefois répondre aux obligations en matière de logements sociaux.

Située en entrée d'agglomération, Eschau fait face à des flux de circulations importants faisant du report multimodal et du développement des liaisons cycles des enjeux prégnant pour le territoire.

Données (INSEE - 17/18/20)	Commune	Eurométropole
Démographie		
Population	5 810	520 036
Part des -20ans	23,2 %	24,2 %
Part des +65ans	17,7 %	16,3 %
Familles mono-parentales	8,1 %	17,3 %
Taille des ménages	2,6	2,3
Logement et habitat		
Nombre de logements	2 417	255 377
Logements vacants	6,4 %	8,4 %
Log. sociaux	11,09 %	46 486
Mobilités		
Ménage avec 1 voiture ou plus	94,4 %	71,6 %
Actif utilisant les TC pour aller travailler	7,2 %	19,1 %
Économie		
Emploi	1 356	254 961
Chômage	8,8 %	15,2 %
Revenu médian	26.350 €	21.560 €



1. DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Diagnostic financier

données 2023	Eschau	Moyenne des communes de l'Eurométropole
Taxe d'habitation / Versement - contribution	713 584 €	1 488 640 €
Taxe foncière bâti : taux	27,86 %	30,14 %
Taxe foncière bâti : produit	376 €/hab.	468 €/hab.
Taxe foncière non bâti : taux	75,22 %	62,93 %
Taxe foncière non bâti : produit	9,13 €/hab.	11,94 €/hab.
Produit de la cotisation foncière des entreprises (CFE)	78 €/hab.	161 €/hab.
Produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	36 €/hab.	97 €/hab.
Endettement	808 €/hab.	612 €/hab.

Dotation de l'Eurométropole (2023)			
Dotation de solidarité communautaire	Somme des fonds de concours	Reversement de la taxe d'aménagement	Total
217 140	19 444	40 042	276 626

Dotation de l'État (2023)				
Dotation globale de fonctionnement	Dotation nationale de péréquation	Dotation de solidarité urbaine	Dotation de solidarité rurale	Total
147 873	4 769	0	77 258	229 900

Budget (2024)

- **Fonctionnement** : 5.305.000 €
- **Investissement** : 2.965.000 €

Les priorités communales 2020 – 2026

- **Volet développement durable du territoire**
 - Renforcer les actions en faveur de la biodiversité.
 - Rénover l'éclairage public.
 - Développer des liaisons douces entre les quartiers.
 - Mettre en œuvre le plan Climat.
 - Créer une offre touristique globale autour des centres d'intérêts du patrimoine historique et du patrimoine vivant : Cœur historique (web appli de l'Abbatiale et du jardin monastique), Cœur de vie (halte fluviale sur le canal du Rhône au Rhin).
 - Création d'une plateforme photovoltaïque flottante sur la gravière.
- **Volet social et sociétal**
 - Réaliser le projet « Cœur de vie, une nouvelle centralité de la commune » : extension du Centre Camille Claus, création d'une aire de jeux, d'un city-stade, d'une place centrale, d'une maison de santé, d'un club de pétanque.
 - Rénovation du gymnase du collège.
 - Extension de l'école maternelle 'la Clé des Champs' et augmentation de la capacité d'accueil du périscolaire 'les Petits Loups'
 - Rénover la mairie.
 - Renforcer la vidéoprotection

1. DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Niveau métropolitain

Atouts	Points d'attention
<p>Une commune pleinement inscrite dans le corridor écologique de l'Ill et du Rhin, participant à la trame verte et bleue de l'agglomération.</p>	<p>Une commune située en entrée d'agglomération entraînant une saturation des axes aux heures de pointes.</p>
<p>Des zones d'activités économiques dynamiques et récentes.</p>	<p>Des temps de trajets en transport en commun long, avec notamment des ruptures de charges vers Illkirch.</p>
<p>La base nautique et son plan d'eau, éléments d'attractivité pour les activités de loisirs et sportives.</p>	

Niveau communal

Atouts	Points d'attention
<p>Des espaces naturels constitués de zones humides relictuelles, de ripisylves et de la forêt d'Eschau en grande partie communale, dont l'attractivité naturelle dépasse le ban communal.</p>	
<p>De nombreux équipements et services de proximité avec notamment l'espace « Cœur de vie » au centre du village (médiathèque, centre sportif et culturel, résidence pour personnes âgées, etc.).</p>	<p>Une organisation urbaine étendue engendrant des problématiques de déplacements et de liaisons inter-quartiers.</p>
<p>Un réseau associatif important et actif.</p>	
<p>La proximité des bassins d'emplois (zones commerciales, zones artisanales et industrielles).</p>	
<p>Une qualité résidentielle préservée (espaces verts, sauvegarde du patrimoine immobilier, accessibilité aux services).</p>	

2. ACTIONS TERRITORIALES DE L'EUROMÉTROPOLE

Dotée de nombreuses compétences, fixées par l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2019, et organisées autour des 6 grandes thématiques ci-dessous, l'Eurométropole de Strasbourg intervient de multiples manières sur le territoire communal.

- **Services du quotidien** (eau et assainissement, télécommunications et aménagement numérique, collecte des déchets ménagers et déchetteries, pôle funéraire),
- **Aménagement du territoire et habitat** (organisation de la mobilité, création et entretien de voiries et parcs de stationnement, élaboration des documents de planification, logement social et hébergement d'urgence, stratégie foncière, aires d'accueil des gens du voyage),
- **Environnement et cadre de vie** (transition énergétique, concession de gaz et d'électricité, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores),
- **Développement économique et attractivité** (création et gestion des zones d'activités communautaires, promotion du tourisme, recherche et innovation, soutien aux pôles de compétitivité),
- **Politique sportive et culturelle** (Palais de la musique et des congrès, Zénith, médiathèques communautaires, développement de l'audiovisuel, du cinéma et du multimédia, Stade de la Meinau, hall Rhénus, piscines, patinoire, plan d'eau),
- **Action sociale** (politique de la ville, prévention de la délinquance, fonds social logement, fonds d'aide aux jeunes, prévention spécialisée).

Les fiches ci-après rappellent les compétences exercées et caractérisent les projets et accompagnements de l'Eurométropole pour la commune d'Eschau pour la période 2021-2027. Elles s'organisent selon les items suivants :

- Volet « transformation écologique et économique du territoire »,
- Volet « transformation sociale et sociétale »,
- Volet « transformation démocratique et territoire ».

Les informations contenues dans les diverses fiches sont le cas échéant soumises à délibération du Conseil d'Eurométropole.

Mobilités – Plan Vélo

Sur la période 2021-2027, l'Eurométropole de Strasbourg va déployer un plan d'investissement massif de plus de 100 millions d'euros pour un réseau cyclable eurométropolitain à la hauteur de ses ambitions.

Ce plan répond aux objectifs suivants :

- créer les conditions nécessaires à la pratique du vélo en dehors du secteur central déjà bien maillé, tant pour les déplacements locaux (centre bourg, accès aux établissements scolaires, déplacement vers les zones d'achats) que pour les déplacements plus longs (accès aux zones d'emplois, rabattement vers Vélostras),
- résorber les conflits piétons-cyclistes, notamment dans les centralités de l'agglomération et sur les pénétrantes déjà aménagées où l'usage des modes actifs a beaucoup augmenté,
- préparer le réseau cyclable à accueillir l'augmentation de la fréquentation (part modale vélo EMS : 8% en 2009, 11% en 2019, objectif 20% en 2030).

7 orientations sous-tendent ce plan vélo :

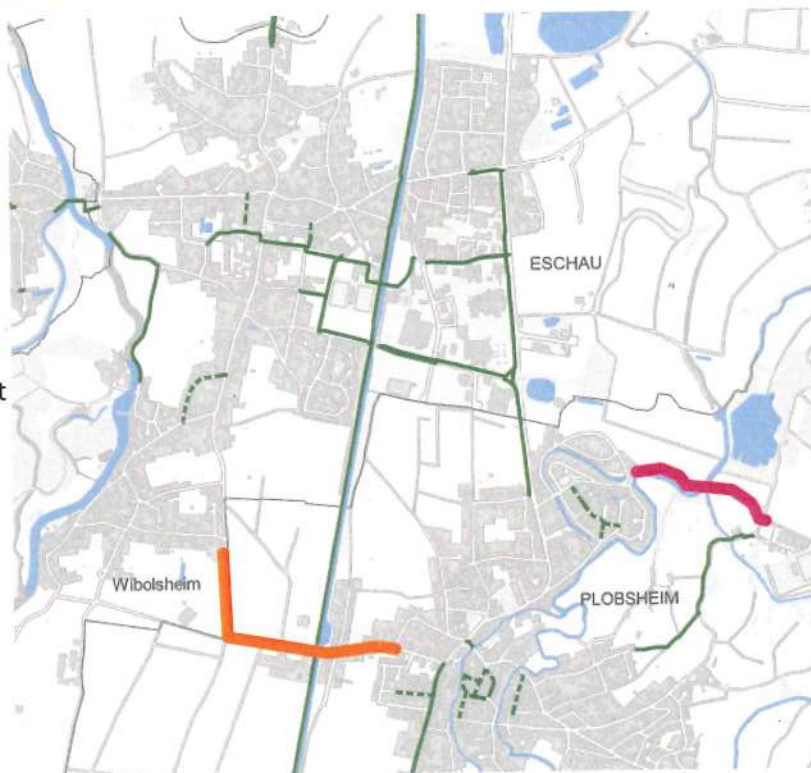
1. Créer des liaisons avec les intercommunalités voisines et renforcer les liaisons transfrontalières ;
2. Rendre cyclables, et donc sécurisés, les principaux axes routiers métropolitains radiaux ;
3. Relier les communes de première et seconde couronnes par des aménagements en dehors des centres urbains ;
4. Améliorer et finaliser la Vélostras1 pour faciliter les échanges entre communes et quartiers ;
5. Finaliser les liaisons structurantes facilitant le rabattement sur le réseau Vélostras, autour des gares TER, des collèges et lycées et des zones d'activités ;
6. Créer un « contournement » de l'ellipse strasbourgeoise ;
7. Réaliser les ouvrages permettant le « franchissement » des coupures urbaines.

Transformation écologique et économique du territoire

Action(s) locale(s)

- Aménagement d'une liaison entre Eschau et Plobsheim, le long de la RM222 → 2025, 1.150.000€ (T4), répartis entre les deux communes. Un tracé alternatif, via un chemin communal et la rue Alfred Kastler, jusqu'à la piste du canal, est également étudié.

À noter que la commune soutient l'écomobilité en subventionnant l'achat d'un vélo à assistance électrique.



Contact : Mobilités

Voirie et aménagement des espaces publics

Au titre de sa compétence en matière de création, d'aménagement et de création d'espaces publics, l'Eurométropole accompagne les communes dans le développement de leur territoire. La nouvelle programmation pour le mandat 2021-2027 est portée à 30M€/an, répartis entre les 33 communes.

Les enveloppes communales sont répartis selon les crédits suivants :

- T1 : entretien d'intérêt local, T2 : aménagement d'intérêt local,
- T3 : aménagement d'intérêt métropolitain,
- T4 : mise en œuvre du schéma directeur vélo,
- T5 : entretien des ouvrages d'art,
- T6 : entretien des voiries en zones d'activités,
- T7 : entretien des voiries transférées du Département,
- T8 : entretien des voiries transférées de l'État,
- T9 : NPNRU
- T10, T11 : autres crédits DEPN et autres directions, accompagnement des projets urbains,
- T12, T13 : eau et assainissement. Ce programme annuelle vise à accompagner le programme voirie et/ou des besoins propres en fonction de l'état patrimonial.

La programmation de l'année N débute l'année précédente. Les communes sont invitées à délibérer chaque année sur le programme de voirie de l'année à venir proposé par l'Eurométropole.

Transformation écologique et économique du territoire

Action(s) locale(s)

Enveloppe annuelle attribuée à la commune: 96.868 € (29.060 € au titre de l'entretien – T1 et 67.808 € au titre des projets d'aménagement d'intérêt local – T2).

2022

- Opération d'entretien T1 : rue des Roses - 27.000 €, rue de la Hard - 5.000 €, rue des Bateliers - 43.500 €
- Opération d'intérêt local T2 : rue des Fusiliers Marins - 100.000 €, carrefour tramway/1^{ère} div. Blindée - 50.000 €
- Opération d'intérêt métropolitain T3 : pont du Canal/rue du Tramway - 145.000 €, projet Cœur de vie : 750.000 €

2023

- Opération d'entretien T1 : impasse de Lipsheim - 12.500 €
- Entretien des voiries transférées du Département T7 : RM222 - 70.000 €

2024

- Opération d'entretien T1 : rue de la Hard - 16.500 €, rue de l'Ecole - 25.000 €
- Opération d'intérêt local T2 : rue de la Liberté - 65.000 €, carrefour tramway/1^{ère} div. Blindée - 250.000 €
- Entretien des voiries transférées du Département T7 : RM222 - 60.000 €
- Crédit T11 : rue de la Liberté - 160.000 €

Pour les années suivantes, sous réserve des délibérations annuelles ad hoc, les opérations d'aménagement susceptibles d'être réalisées sont les suivantes :

- Opération d'entretien T1 : rue de la Hard (43.000 €), rue des Faisans (16.500 €)

Contact : Programmation, études pré-opérationnelles et évaluation, DEPN

Desserte par les transports en commun

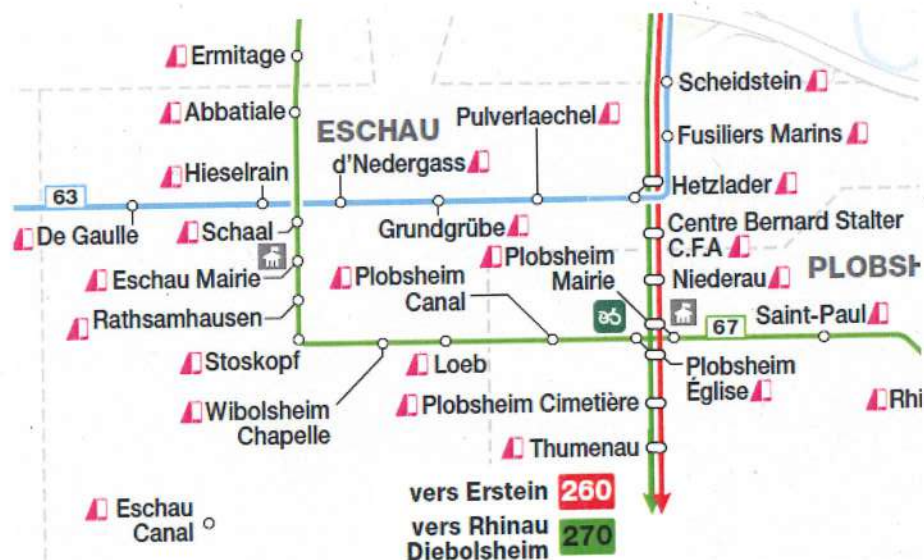
L'Eurométropole de Strasbourg est autorité organisatrice des transports en commun. À ce titre, elle fixe les grandes orientations en matière de développement et de structuration du réseau de tramway et de bus. Pour répondre aux enjeux particuliers de chaque territoire, des villages aux zones d'activités, de nouveaux moyens de transport sont déployés au service des usagers.

L'essor du transport collectif dans l'agglomération s'appuie également sur le réseau ferroviaire au travers de la mise en œuvre du réseau express métropolitain (REM). Celui-ci repose sur un niveau de service très performant, un cadencement élevé et des liaisons qui traversent l'agglomération strasbourgeoise.

Action(s) locale(s)

La commune d'Eschau est desservie par les lignes CTS n°63 et 67, ainsi que par les lignes FluO Grand-Est n° 260 et 270. Le service de transport en commun à la demande « Flex'hop » est également disponible sur la commune.

Suite à la gratuité des transports en commun, votée par l'Eurométropole, 650 cartes badgé, pour les 4-17 ans, ont été délivrées en janvier 2023



Contact : Mobilités

Développement économique et zones d'activités communautaires

L'Eurométropole de Strasbourg a pour vocation à soutenir l'activité économique du territoire et contribue au développement d'une économie locale plus vertueuse d'un point de vue écologique et social.

À ce titre, elle :

- accompagne des projets d'entreprises ;
- pilote et commercialise une offre foncière et immobilière ;
- finance des opérateurs et des projets d'entreprise ;
- anime des écosystèmes et des communautés professionnelles territoriales ;
- apporte une expertise des enjeux économiques dans différentes politiques publiques de la collectivité ;
- favorise l'innovation et l'expérimentation pour le développement de nouveaux services et de nouveaux emplois ;
- assure la promotion du territoire, de son tissu économique et des projets économiques de la collectivité.

Transformation écologique et économique du territoire

Action(s) locale(s)

Eschau est éligible au dispositif d'aide au maintien et à l'implantation de commerces de proximité. Un commerce de la commune a bénéficié d'une aide de 20.000 € de la part de l'Eurométropole pour l'achat de matériel de production et de services.

Eschau accueille une zone d'activités, la Neuhard, sur une trentaine d'hectares dont l'Eurométropole a porté la dernière extension sur 5ha en 2018. Le secteur est également complété par une zone d'activités commerciales.

Le tissu économique est complété par deux autres secteurs d'activités, portés par des investisseurs privés, ouverts à l'urbanisation dans le cadre de modifications antérieures du PLU.

Contact : Direction du développement économique et de l'attractivité

Assistante technique en matière de documents d'urbanisme

L'Eurométropole est compétente en matière d'élaboration, d'évolution et d'évaluation des documents de planification. Réglementairement, l'Eurométropole est dotée d'un document unique de planification, regroupant plan local d'urbanisme, plan de déplacement urbain et programme local de l'habitat.

Au titre de cette compétence, l'Eurométropole accompagne les communes sur les sujets suivants :

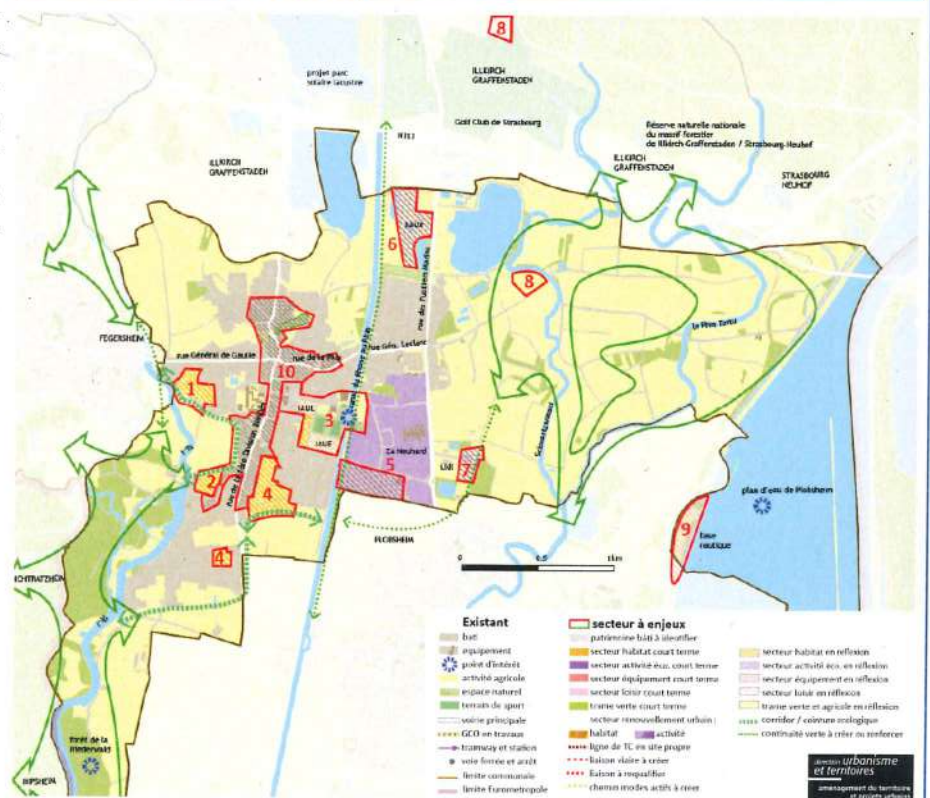
- Assistance aux communes dans le domaine de l'urbanisme réglementaire,
- Études environnementales et analyses des projets urbains.
- Analyse de projets urbains,
- Études urbaines, évaluation de projets.
- Suivi de la politique en faveur de l'agriculture périurbaine.

Action(s) locale(s)

La modification n°3 du PLU, portant principalement sur un renforcement du volet Air, Climat, Énergie du PLU, a été approuvée en juin 2021. La modification n°4, instruite à partir de 2022, est entrée en vigueur mi-2024.

En outre, l'Eurométropole identifie les projets ou sujets ci-contre revêtant un intérêt stratégique pour le développement de la commune ou de l'agglomération.

ESCHAU—Les secteurs à enjeux



Contact : Aménagement du territoire et Projets urbains, DUT

Instruction des autorisations d'urbanisme

L'Eurométropole, au travers du service de la Police du bâtiment, instruit, sur la base d'une convention bipartite signée, au nom et pour le compte des communes, les demandes d'autorisation du droit des sols :

- Certificats d'urbanisme de projet (type b)
- Déclaration préalable,
- Permis de construire,
- Permis de démolir,
- Permis d'aménager.

Les missions couvrent également une assistance juridique pour la gestion des recours gracieux et contentieux.

Au 1^{er} janvier 2022, en vertu de la loi ELAN, l'Eurométropole déploiera et mutualisera un service de téléprocédure pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Transformation écologique et économique du territoire

Action(s) locale(s)

L'Eurométropole de Strasbourg et la commune d'Eschau ont signé la convention en 2021.

Pour l'année 2023, l'Eurométropole a instruit pour le compte de la commune d'Eschau 241 dossiers :

- 79 certificats d'urbanisme,
- 117 déclarations préalables,
- 2 permis d'aménager,
- 41 permis de construire,
- 6 permis de démolir.

4 recours ont également été traités par le service juridique et la police du bâtiment.

Contact : Police du bâtiment, DUT

Politique en matière d'habitat

L'Eurométropole de Strasbourg est compétente en matière d'habitat de la façon suivante :

- Élaboration du programme local de l'habitat (PLH), adossé au PLU,
- Actions et soutiens financiers au développement du logement social,
- Amélioration du parc immobilier bâti, public ou privé.

Via l'octroi de subventions et un accompagnement spécifique des ménages, l'Eurométropole vise au travers du Programme d'intérêt général « Habiter l'Eurométropole » à :

- l'amélioration énergétique des logements et les économies d'énergie ;
- la rénovation des logements dégradés et la lutte contre l'habitat indigne ;
- la rénovation des copropriétés fragiles ou en difficulté ;
- l'accès au logement et l'ouverture du parc privé aux ménages modestes ;
- la lutte contre les logements vacants ;
- le repérage des logements énergivores et/ou dégradés et la prospection active des ménages dans les communes le nécessitant.

Le dispositif d'aides s'applique sur l'ensemble des 33 communes du territoire et s'adresse aux propriétaires occupants, aux propriétaires bailleurs et aux copropriétés. Les subventions de l'Eurométropole de Strasbourg portent sur un pourcentage d'aides complémentaires à celles de l'ANAH, variant de 5 % à 25 %.

Transformation écologique et économique du territoire

Action(s) locale(s)

Pour l'année 2022, l'Eurométropole de Strasbourg a versé 12.928 € à des ménages-occupants pour la réhabilitation énergétique ou l'adaptation de leurs logements. Entre 2018 et 2022, ce sont 28.492 € d'aides qui ont été versées à des ménages de la commune.

Dans le cadre de la politique de l'habitat, l'Eurométropole a versé plusieurs subventions aux bailleurs, en 2022 et 2023, pour la production de logements locatifs sociaux :

- 120.000 € à Habitat de l'III pour la construction de 24 logements,
- 87.000 € à Immobilière 3F pour 17 nouveaux logements,
- 54.000 € à OPHEA pour 17 nouveaux logements,
- Et 30.000 € à Habitation Moderne pour 6 logements.

Contact : service de l'habitat, DUT

GEMAPI : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

La compétence GEMAPI est exercée par l'Eurométropole depuis le 1^{er} janvier 2018. Elle est venue s'ajouter et recouvrir des compétences existantes en matière d'entretien et de gestion des cours d'eau du territoire.

L'Eurométropole est compétente pour :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- L'entretien et l'aménagement des cours d'eau,
- La défense contre les inondations,
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines,
- La maîtrise des eaux pluviales,
- La gestion des ouvrages hydrauliques.

Action(s) locale(s)

En matière de Gestion des Milieux Aquatiques, l'Eurométropole prévoit la restauration des zones humides du Hanfroest, fossé d'un ancien bras de la rivière Schwartzwasser progressivement asséché et colonisé par des espèces exogènes. Les travaux pourront débuter en 2024-2025 avec un budget de 300.000 € alloué à l'opération.

Contact : Gestion et prévention des risques environnementaux, DESPU

Eau et assainissement

L'Eurométropole de Strasbourg assure l'autorité organisatrice du service public d'Eau et d'Assainissement pour l'ensemble de ses communes membres. Elle est garante de l'organisation d'un service public équitable sur l'ensemble de son territoire dans ses missions de :

- maintien d'un service d'Eau et d'Assainissement d'excellente qualité,
- programmation des travaux (besoin et faisabilité, niveaux d'investissements, gestion patrimoniale...),
- définition du prix de l'eau,
- garantie d'une production et d'une distribution d'eau potable de qualité en quantité suffisante dans le respect des normes en vigueur,
- garantie d'une collecte et d'un traitement des eaux usées et pluviales efficaces dans le respect des normes en vigueur, en veillant à limiter les impacts environnementaux de façon à garantir le retour au bon état écologique des cours d'eau.

Les services d'eau et d'assainissement sont assurés soit par l'Eurométropole en régie, soit par le SDEA.

Transformation écologique et économique du territoire

Action(s) locale(s)

La commune d'Eschau dépend de l'unité de distribution de l'Ill-Andlau. La commune possède un puits de captage, à l'Est du quartier Hetzlader et ayant produit 330.000 m³ en 2022. La commune dépend du système d'assainissement de Strasbourg – La Wantzenau.

Dans le cadre du schéma directeur d'assainissement, les travaux de renforcement du réseau et de restructuration à l'Est du canal ont été achevés en 2022. Les études d'avant-projet débuteront en 2023 sur la partie Ouest-centre d'Eschau. Un budget total de 5.550.000 € est réservé par l'Eurométropole pour ces opérations. Cela comprend également la mise en œuvre de conduite de transfert vers la future station d'épuration Sud.




Sous réserve des délibérations ad hoc, les programmes annuels de voiries donnent lieu aux réfections des réseaux d'eau et d'assainissement sur les voies suivantes :

- Rue des Fusiliers-Marins : crédit T12 - 60.000 €,
- RM 222 : crédit T12 - 700.000 €
- Rue des Faisans : crédit T12 - 60.000 €
- Rue de la Brigade Alsace-Lorraine : crédit T12 - 120.000 €
- Rues de la Cité, des Platanes, des Fusiliers-Marins, des Primevères et du Gnl Leclerc : crédit T12 - 140.000 € et crédit T13 : 250.000 €
- Rues de la Hard et du Lac, impasse des Roseaux et Place de la Gravière : crédit T13 - 570.000 €

Contact : Eau et assainissement, DESPU

Collecte des déchets

L'Eurométropole de Strasbourg assure la collecte, le traitement et la valorisation de tous les déchets produits par les habitants de ses 33 communes. La collecte des déchets est organisée en 3 secteurs où les modalités de collecte des ordures ménagères résiduelles et déchets recyclables diffèrent mais les consignes de tri restent identiques.

	SECTEUR 1 11,59% 7 communes > de 10 000 habitants	SECTEUR 2 6,13% 21 communes < de 10 000 habitants	SECTEUR 3 7,54% 5 communes de l'ouest du territoire (Achenheim, Breuschwickersheim, Hangenbieren, Kolbsheim et Osthoffen)
Ordures ménagères résiduelles et déchets assimilés 	Collecte en porte-à-porte en régie Collecte en conteneurs enterrés en pied d'immeuble en régie Collecte en bennes en régie 100 % en régie	Collecte en porte-à-porte en régie 100 % en régie	
Papiers et emballages recyclables hors verre 	Collecte en porte-à-porte en régie Collecte en conteneurs enterrés en pied d'immeuble en régie Collecte en conteneurs de surface et enterrés sur domaine public par prestataire privé (Schroll) 97 % en régie	Collecte en conteneurs de surface et enterrés sur domaine public par prestataire privé (Schroll) 100 % en prestation	Collecte en porte-à-porte par prestataire privé (Suez) 100 % en prestation
Verre 	Collecte de conteneurs de l'hypercentre de Strasbourg et conteneurs enterrés en pied d'immeuble en régie Collecte des conteneurs de surface et enterrés sur domaine public par prestataire privé (Recycal) 99,8 % en prestation	Collecte de conteneurs de surface et enterrés sur domaine public par prestataire privé (Recycal) 100 % en prestation	

Les déchèteries permettent au public de venir déposer les déchets non pris en charge par la collecte en porte-à-porte en raison de leur nature ou de leur volume. L'Eurométropole assure également la collecte des déchets qui, en raison de leur poids ou de leur volume, ne peuvent être déposés en déchèterie.

Depuis décembre 2022, l'Eurométropole déploie un dispositif de collecte des déchets alimentaires en apport volontaire dans des bacs spécifiques situés dans les communes.

Action(s) locale(s)

La commune d'Eschau dépend du secteur 2. Le taux de la TEOM est de 6,13 % (inchangé depuis 2020).

En complément de l'accès aux déchèteries fixes du territoire, la commune bénéficie du passage mensuel d'une déchèterie mobile.

18 points d'apports sont destinés à la collecte des déchets alimentaires. En 2023, 57,18 tonnes ont été récoltées par ces bornes. En outre, dans le cadre de la « REP Mégots », trois cendriers de collecte ont été déployés sur la commune.

Contact : Collecte et valorisation des déchets, DESPU

Propreté urbaine

L'Eurométropole de Strasbourg assure la propreté des voies et places publiques du territoire. Elle est garante de l'organisation d'un service public équitable sur l'ensemble des communes dans ses missions de :

- Nettoyement des voies publiques,
- Désherbage et enlèvement des feuilles mortes,
- Mise à disposition et vidange des corbeilles,
- Enlèvement des cadavres d'animaux,
- Enlèvement des dépôts sauvages en coordination avec le service de la collecte des déchets,
- Enlèvement des graffitis,
- Gestion des toilettes publics.

L'Eurométropole est également compétente en matière de viabilité hivernale. Cela se fait au travers d'un dispositif de coopération entre l'Eurométropole qui définit et coordonne les prestations et met à disposition des communes le matériel de salage, et des prestataires qui réalisent tout ou partie de la prestation.

Action(s) locale(s)

Le balayage manuel de la commune est assuré par les agents communaux contre une rémunération au prorata du nombre d'habitants. Ainsi, la commune d'Eschau a reçu en 2023 la somme de 50.827 € au titre des frais de personnel engagés. 29,2 km de voies sont concernées.

Le lavage mécanique est assuré par l'Eurométropole ; il est réalisé une fois par quinzaine. Les communes peuvent faire appel au service de la propreté pour réaliser des nettoyages mécanisés complémentaires à l'issue de manifestations ou pour des besoins ponctuels.

93 corbeilles sont installées sur la commune. Leur vidange est assurée par les agents communaux.

Concernant la viabilité hivernale, la commune assure le salage et le raclage des voies de circulation du domaine public, pour le compte de l'Eurométropole.

Contact : Propreté urbaine, DESPU

Sports

La Direction des Sports de l'Eurométropole gère les équipements sportifs du territoire, notamment la patinoire et les piscines. Elle met à disposition des communes une piscine mobile (carava'nage) pour permettre la sensibilisation du jeune public au risque de noyade.

La Direction des Sports investit également dans le dispositif du sport sur ordonnance. Elle soutient également les clubs et sportifs locaux.

Enfin, elle déploie sur le territoire le concept des Vitaboucle. Ce dispositif a été conçu par la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg pour faciliter à toutes et à tous la pratique d'une activité physique gratuite et en plein air. L'Eurométropole verse également un fonds de concours aux communes pour agrémenter les parcours d'agrès sportifs.

Action(s) locale(s)

La commune dispose d'une Vitaboucle, parcours n° 42, développant 9,2 km, et classée en difficulté « difficile ».

Contact : Direction des Sports

École de musique

Afin de rechercher une plus grande cohérence de l'action publique, une plus grande solidarité intercommunale et un meilleur service aux usagers, le Conseil de la Communauté urbaine de Strasbourg s'est déclaré favorable, lors de la délibération du 18 décembre 1998, à l'instauration, à compter du 1^{er} janvier 1999, d'un fonds de concours communautaire pour les écoles de musique de l'agglomération.

Chaque commune accueillant une école de musique municipale ou associative bénéficie d'un fonds de concours annuel.

Transformation sociétale et sociale

Action(s) locale(s)

L'école de musique et de danse « La Barcarolle » a perçu en 2023, un fonds de concours de l'Eurométropole de Strasbourg de 10.202 €.



Contact : Direction de la Culture

Bibliothèque et médiathèque

Par délibération du Conseil eurométropolitain, un fonds de concours a été mis en place à destination des bibliothèques et médiathèques municipales du réseau Pass'relle. L'objectif est de soutenir financièrement les bibliothèques de proximité qui contribuent activement au développement de la lecture publique sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

L'Eurométropole verse ainsi aux communes ce fonds de concours qui couvre 45% des frais de structures liés aux bâtiments à l'exclusion de toute autre dépense, sur la base d'un état certifié par la commune. Ces frais de structures sont l'eau, le gaz, l'électricité, les frais de télécommunications, les assurances, la maintenance, les frais de nettoyage, le loyer.

Transformation sociétale et sociale

Action(s) locale(s)

Sur la base des données fournies par la commune, l'Eurométropole a versé, en 2023, un fonds de concours de 9.242 € à la commune pour la gestion de sa médiathèque municipale Jean Egen.



Contact : Direction de la Culture

Aire d'accueil des gens du voyage

Au titre de sa compétence en la matière, l'Eurométropole assure :

- La création et l'aménagement d'aires permanentes d'accueil et de terrains familiaux locatifs pour les gens du voyage selon les prescriptions du Schéma départemental d'accueil des gens du voyage,
- La gestion financière, administrative, technique et sociale des aires d'accueil (astreinte 7j/7 mobilisable par l'intermédiaire de la police municipale),
- La médiation en cas de stationnement illicite (astreinte 7j/7 mobilisable par l'intermédiaire de la police municipale).
- L'expertise et le conseil : procédure de scolarisation des enfants, procédure judiciaire et conseils de sécurisation des sites en cas de stationnement illicite.

Transformation sociétale et sociale

Action(s) locale(s)

La commune accueille l'aire de grand passage de l'Eurométropole qui dispose d'une capacité de 160 emplacements. 800.000 € ont été délibérés en 2024 pour la mise aux normes de cet équipement métropolitain.

Contact : Gens du voyage, DSSJ

Finances

L'attribution de compensation (AC) est le principal flux financier entre les communes et l'établissement public de coopération intercommunale qu'est l'Eurométropole. Elle correspond, schématiquement, à la différence entre la fiscalité économique et les charges transférées par les communes à l'intercommunalité.

Versée par l'Eurométropole, la dotation de solidarité communautaire (DSC) a pour but de réduire les disparités de ressources et de charges entre les communes du territoire. La délibération du 29 septembre 2017 en pose les critères suivants :

- le revenu moyen par habitant (40 %) ;
- le potentiel fiscal (40 %), c'est-à-dire la marge de manœuvre des communes pour dégager des ressources supplémentaires en activant le levier fiscal ;
- l'effort fiscal (20 %), c'est-à-dire la pression fiscale exercée sur les contribuables.

Action(s) locale(s)

Pour Eschau, les montants sont les suivants (en 2023) :

- Attribution de compensation : -57.662 €
- Dotation de solidarité communautaire : 219.315 €

Contact : Direction des finances et programmation

Sécurité et vidéoprotection

Au titre de sa compétence en la matière, l'Eurométropole assure via le Centre de supervision vidéo (CSV) rattaché au service Prévention urbaine :

- L'installation de nouveaux équipements de vidéoprotection sous l'égide du Comité d'éthique de vidéoprotection,
- La gestion administrative des dispositifs (suivi auprès de la Préfecture),
- La gestion technique (installation et entretien du matériel, y compris les réseaux pour le transfert des images en direct)

Le service Prévention urbaine fait également le lien vers les forces de l'ordre locales : police nationale, gendarmerie et polices municipales.

Action(s) locale(s)

Pour Eschau, l'Eurométropole assure la vidéosurveillance au travers de 4 dispositifs. Deux nouveaux dispositifs sont en attente d'installation représentant un investissement de l'Eurométropole de 67.029 €.

Contact : Service prévention urbaine

Numérique

En matière d'outils informatiques et numériques, l'Eurométropole propose aux communes diverses prestations :

- Cloud communautaire : mise à disposition des communes d'un environnement numérique intégré à celui des agents de l'Eurométropole et de logiciels « métiers » en fonction des besoins de chacun : Coriolis (finances), Elyx (SIG), DDCW (police du bâtiment), QFCUS (quotient familial), InfoView, etc.
- Imprimerie : travaux d'imprimerie, de reprographie et de reliure concernant des documents administratifs. Prestations facturées selon tarifs en vigueur.
- Mise à disposition de moyens de communication radio-numériques. Prestations facturées selon tarifs en vigueur définies dans le cadre d'une convention de mise à disposition.

Contact : Direction du numérique et systèmes d'information

Groupement de commandes

Le groupement de commandes ouvert et permanent est composé de l'Eurométropole de Strasbourg et des 33 communes, de la Collectivité européenne d'Alsace et du SDEA. Il simplifie les procédures de groupement d'achat entre ses membres : seul le porteur du marché groupé doit délibérer, les autres membres pouvant adhérer à chaque marché par simple lettre d'intention.

Ces achats sont proposés aux membres au fur et à mesure de l'arrivée à échéance des marchés actuels. Le porteur de chaque marché groupé sollicitera les communes intéressées en amont, les délais d'adhésion au groupement des autres membres devant être strictement observés.

Contact : Direction de la commande publique responsable

3. ACTIONS LOCALES PARTICIPANT AUX TERRITOIRES

Au titre des actions communales qui contribuent au territoire de l'Eurométropole, la commune souhaite mettre en valeur ses actions en faveur de l'environnement et du développement durable. À ce titre, Eschau soutient le développement d'une centrale photovoltaïque flottante sur une ballastière au Nord du ban. De même, la commune a identifié sur son territoire plusieurs zones susceptibles d'accueillir des unités de production d'énergie renouvelable.

En matière de biodiversité, la commune est engagée dans une démarche de gestion raisonnée de ses espaces verts. La commune s'est également dotée de ruchers pour favoriser la biodiversité et comme support pédagogique et de sensibilisation vis-à-vis des jeunes publics. À l'instar de nombreuses autres communes du territoire, la commune a mis en place une extinction de son éclairage public la nuit, contribuant à la préservation des espèces nocturnes et mesure de sobriété énergétique. En partenariat avec le conservatoire des espaces naturels d'Alsace, la commune assure l'entretien et la préservation de zones humides relevant de sa compétence. Enfin, la commune porte le projet de déminéralisation et de végétalisation de son cimetière.

En matière d'économie, la commune accueille de nombreuses zones d'activités portées par l'Eurométropole ou initiées par la commune (avec un portage opérationnel privé). Le secteur de la Neuhard s'étale sur une quarantaine d'hectares. Ces zones, intégrées au tissu urbain local, accueillent des entreprises artisanales ou à fortes valeurs ajoutées. La commune est également active en la matière au travers de l'association « Entreprendre Ensemble à Eschau » qui œuvre pour faciliter les rencontres entre les dirigeants, inciter aux mutualisations, et fluidifier les relations avec l'Eurométropole.

Bénéficiant d'un tissu urbain patrimoniale relativement important, autour notamment de l'abbaye Saint-Trophime et du jardin monastique, la commune participe à l'animation touristique de l'Eurométropole. Depuis plusieurs années, la commune organise des médiévales : durant un week-end festif, l'événement propose aux visiteurs spectacles, artisanat, visites guidées et jeux, faisant renaître les costumes, les rites et les coutumes d'antan.

Par ailleurs, toujours pour le développement touristique, la commune travaille au projet d'une halte pour le tourisme fluvial sur le canal du Rhône au Rhin.

Localement enfin, la commune entretient de nombreux liens avec les communes voisines de Plobsheim et Fegersheim. Plusieurs équipements ou manifestations sont ainsi partagées entre les communes : un forum de l'emploi intercommunal, un relais petite enfance géré avec les communes de Fegersheim, Plobsheim et Lipsheim, ou encore un partenariat avec la CAF dans le cadre du Contrat Territorial Global. De même, les écoles de musiques de Fegersheim et d'Eschau portent un projet pédagogique commun et une tarification unique. La commune accueillera également la gendarmerie du secteur, transférée depuis Fegersheim. Enfin, les échanges sont également transfrontaliers, notamment au niveau culturel.

Élaborée par la Direction de l'intercommunalité, en partenariat avec les services communaux et intercommunaux, la présente convention partenariale met en lumière les multiples actions entreprises par l'Eurométropole et la commune au bénéfice du territoire et des habitants.

Nouée entre l'Eurométropole de Strasbourg et la commune d'Eschau, en date du 12 novembre 2024, la présente convention est fixée pour la durée du mandat.

Elle demeure toutefois évolutive, pour tenir compte du développement du territoire, de nouveaux projets et des priorités politiques et budgétaires. Ainsi, la convention peut faire l'objet d'avenants, à la demande aussi bien de l'Eurométropole de Strasbourg que de la commune. Une fois partagées, les évolutions donneront lieu à une nouvelle convention.

Yves SUBLON
Maire d'Eschau

Pia IMBS

Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg